

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON****Séance du 10 juin 2024****Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le dix à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 03/06/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, , M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI Christine (Procuration de MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De LAGARDE Vincent (Procuration de M. GAYRARD Alain), MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard (Procuration de M. BAYLE Nicolas), MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME LAGHZAOUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/06/2024

Absents excusés : MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration à MME TAMBORINI Christine), M. BAYLE Nicolas (Procuration à M. ANTOINE Gérard), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, (Procuration à M. De LAGARDE Vincent), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude).

Absents : MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. KROL Alfred.

N° DEL2024-30 : Tarification Cantine : Année Scolaire 2024/2025.

- **Vu** le règlement du service de restauration scolaire voté le 19 juin 2019,
- **Vu** la délibération n°2023-28 du 7 juin 2023 établissant les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- **Vu** le coût du repas pour l'année 2023 ;
- **Considérant** la volonté du Conseil Municipal de Puygouzon d'établir une tarification sociale des repas cantine en fonction des revenus des usagers ;
- **Considérant** le dispositif d'aide de l'État à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires « cantine à 1 euro » ;
- **Considérant** la bonification d'aide de l'État à hauteur d'1 euro par repas dès lors que la collectivité s'engage à respecter les engagements liés à la loi EGALIM ;
- **Considérant** l'inflation sur les produits alimentaires, les fluides et autres charges de gestion courante de la restauration scolaire ;
- **Considérant** la part croissante de produits bio et locaux dans la constitution des repas ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de modifier les tarifs de cantine par repas pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

Familles de Puygouzon					
	1^{ère} Tranche QF ≤ 500	2^{ème} Tranche 501<QF≤700	3^{ème} Tranche 701<QF≤1000	4^{ème} Tranche 1001<QF≤1500	5^{ème} Tranche QF>1501
TARIF NORMAL	1,00€	1,00€	1,00€	4,65€	4,75€
TARIF MAJORÉ	Tarif unique pour toutes les tranches : 6,00€				
Familles des communes extérieures					
TARIF NORMAL	Tarif unique pour toutes les tranches : 6,50€				
TARIF MAJORÉ	Tarif unique pour toutes les tranches : 7,00€				
Adultes					
TARIF UNIQUE	Tarif unique : 7,20€				

- **DÉCIDE** de maintenir la **gratuité** pour les enfants fournissant un panier repas pour raison médicale certifiée par le médecin scolaire ;
- **DÉCIDE** de mettre à jour les tarifs dans le règlement du service de restauration scolaire.

*Ainsi délibéré, les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Alfred KROL



Le Maire

Thierry DUFOUR

